

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2026



Nomenclature : 5.3

2026/039

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 9 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic à partir du point 2, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick à partir du point 3, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LE GODEC Brigitte (pouvoir ENNIQUE Renaud), DUMORTIER Daniel, (pouvoir DUMORTIER Benjamin), CARPENTIER Guy (pouvoir HEURTEAUX Martine).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Secrétaire de séance : Nadia COURBEZ

POINT N°13 : Désignation des délégués du Conseil municipal au Comité syndical du SIVOM Grand Sud de l'Arrondissement de Lille

Le Conseil municipal de Cysoing,

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,
- Les statuts du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Grand Sud de l'Arrondissement de Lille,
- La délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2001 relative à l'adhésion de la commune de Cysoing audit syndicat,

CONSIDERANT

- Que, conformément aux statuts du SIVOM, la commune de Cysoing doit être représentée au sein du Comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,
- La liste de candidatures présentée pour représenter la commune de Cysoing,
- Qu'aucune autre candidature n'a été déposée et qu'aucune demande de recours au scrutin secret n'a été formulée par un membre du Conseil municipal,
- Que conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation peut intervenir sans scrutin dans ces conditions,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1

De désigner comme délégués titulaires de la commune de Cysoing au Comité syndical du SIVOM Grand Sud de l'Arrondissement de Lille :

- Madame Marion DUBOIS,
- Monsieur Didier COUSIN.

Article 2

De désigner comme délégués suppléants :

- Madame Isabelle LEPERS,
- Madame Catherine LUCHIER.

Article 3

De dire que les délégués ainsi désignés représenteront la commune de Cysoing au Comité syndical du SIVOM Grand Sud de l'Arrondissement de Lille pour la durée du mandat en cours, ou jusqu'à nouvelle délibération.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération au SIVOM Grand Sud de l'Arrondissement de Lille et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire

Nadia COURBEZ



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.